

**Communications municipales à la séance
du Conseil communal du 20 juin 2025**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part de la communication suivante :

1) Signature de la déclaration des villes de Genève et de Lausanne sur la situation humanitaire à Gaza

Sensible à la situation humanitaire à Gaza, la Municipalité d'Ecublens s'est ralliée à l'appel lancé par les villes de Genève et de Lausanne et a signé la déclaration sur la situation humanitaire à Gaza remise au Conseil fédéral.

Par sa signature, la Municipalité affirme sa solidarité avec toutes les victimes et son attachement au respect du droit humanitaire. Face à l'aggravation de la situation sanitaire, alimentaire et sécuritaire dans la bande de Gaza, les Autorités écublanaises souhaitent que le Conseil fédéral s'engage tant sur le plan sanitaire que diplomatique en faveur d'une solution politique pacifiée.

Elle salue l'initiative des villes romandes qui permettra de faire entendre la voix de la population.

Pour rappel, ces dernières années, la Ville d'Ecublens a soutenu les personnes touchées par des conflits armés ou par des catastrophes naturelles (Afghanistan, Ukraine, Syrie, Turquie, Myanmar, Liban, etc.). Par ces différents soutiens – dont la déclaration précitée -, la Municipalité confirme son attachement aux valeurs humaines et à la protection des populations les plus vulnérables.

2) Chemin de Veilloud - place du Pontet – Remplacement des collecteurs d'eaux claires – Adjudication des travaux

Dans le cadre des futurs travaux de revalorisation de l'espace public de la plaine du Croset, les collecteurs communaux d'évacuation des eaux situés dans le périmètre de ce projet ont été analysés. Il en ressort que le collecteur du chemin de Veilloud - place du Pontet doit être remplacé. La Municipalité a décidé, le 12 mai 2025, de mandater le bureau Schopfer & Niggli SA à Lausanne afin de réaliser une étude en amont pour remplacer les collecteurs. Ce bureau d'ingénieurs est déjà en charge des futurs travaux de revalorisation de l'espace public de la plaine du Croset. Une demande de crédit de construction, comprenant un chapitre pour les travaux des collecteurs, sera soumise au Conseil communal

Le montant de cette étude s'élève à Fr. 49'369.10 HT et sera imputé sur le compte n° 460.5010.148 du futur préavis.

Ce montant sera financé par le chapitre n° 5 « Autorisation générale d'engager des dépenses pour des crédits d'étude » conclusion n° 4 du préavis de début de législature n° 2021/23 intitulé « Autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2021-2026 ».

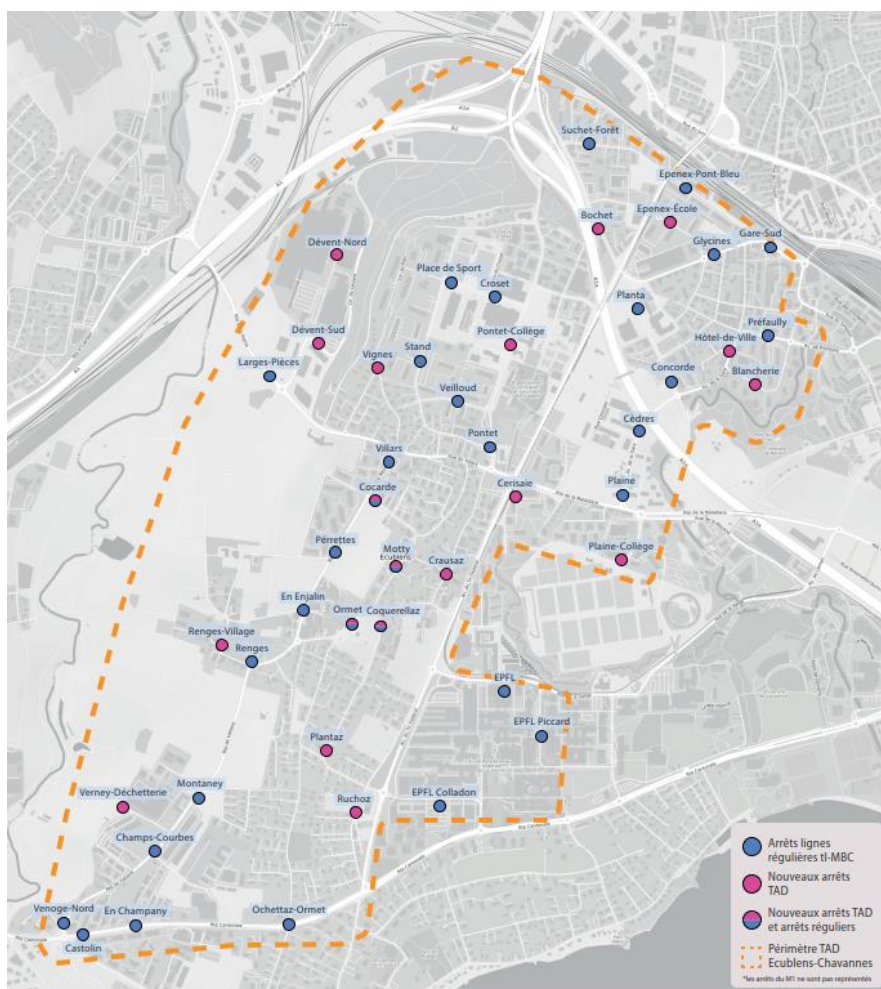
3) Transport à la demande (TAD)

Une nouvelle offre de mobilité sera développée sur le territoire communal : le transport à la demande, abrégé « TAD ». Le principe de ce nouveau type de transport est de connecter les lieux les moins bien desservis de la Ville. Il permet de compléter le réseau de transport actuel avec pour ambition de mieux relier les habitants aux points névralgiques de la Ville ou vers des interfaces de transports majeures tels que les arrêts du métro m1 ou la gare de Renens. Ce système de transport, développé en partenariat avec les Transports publics de la région lausannoise (tl), est prévu pour une phase test de maximum deux ans.

Le TAD fonctionnera sans horaires fixes. Il sera possible de le « commander » à partir d'une application dédiée et de réserver un trajet depuis un arrêt classique (tl ou MBC) ou depuis de nouveaux arrêts spécialement ajoutés pour couvrir l'ensemble du territoire (voir la carte ci-dessous). L'application indiquera ensuite l'heure à laquelle il viendra chercher le client. Ce système fonctionnera grâce à un algorithme qui se chargera de créer des itinéraires optimisés en temps réels. Le transport sera assuré par des minibus de 10 à 25 places. Aucun supplément tarifaire n'est à prévoir, le TAD fonctionnera avec les titres de transport habituels du réseau Mobilis.

Suite à un recours dans le cadre de l'appel d'offre pour l'exploitation de la ligne, la date de lancement initialement prévue au 30 juin a dû être repoussée à une date ultérieure.

De plus amples informations quant à sa mise en service et son fonctionnement seront communiqués dès que possible.



4) Les Jardins Extraordinaires

Les habitants qui possèdent un jardin et souhaitent une analyse et des conseils sur la biodiversité ont la possibilité de s'inscrire par le biais d'un formulaire afin que les deux paysagistes de la Ville d'Ecublens effectuent une visite de leur jardin.

Lors des 34 visites précédentes, seuls 5 jardins ne possédaient aucune néophyte envahissante.

De plus, des améliorations ont été proposées pendant les visites, telles que :

- la mise en place et l'entretien de prairie fleurie ;
- la plantation et l'entretien d'arbres et de fruitiers ;
- la récupération d'eau de pluie ;
- la mise en place et l'utilisation du compost ;
- la lutte contre les plantes envahissantes ;
- l'amélioration de la biodiversité ;
- la réalisation des petits aménagements naturels ;
- et bien d'autres astuces.

Désireux de poursuivre et améliorer ce concept la Municipalité a relancé ce magnifique projet durant l'année 2025.

Diverses organismes et associations ont sollicités la Ville pour une présentation de ce projet :

- Assemblée générale de l'ARCV (Assemblée Romande des Chefs de Voirie) à Châtel-St-Denis.
- Séance à la salle des Combles du Motty avec une quinzaine de responsables des espaces verts des communes vaudoises.
- Assemblée générale de l'USSP (Union Suisse des Services des Parcs et promenades) à Yverdon.
- Séance à Ecublens (organisée par la fondation PUSCH) avec les communes vaudoises.

Le 29 avril, ce projet a été présenté à la Commune de Bussigny qui va le mettre en œuvre en 2026. Les Communes de Crissier et de Montreux sont également intéressées à le répliquer.

➔ Plus d'informations : [Les Jardins Extraordinaires](#)

5) Décompte de clôture – Préavis n° 2020/12 Propriété sise au chemin de la Colline 1 – Crédit de déconstruction

Les travaux relatifs à l'objet mentionné ci-dessus sont terminés. Le rapport du Service des bâtiments, évacuation des eaux et durabilité adressé au Service des finances et de l'informatique n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 351.5030.234.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 2020/12	Fr. 90'000.00
Montant total des dépenses	Fr. 55'058.05
Moins-value de dépenses	<u>Fr. 34'941.95</u>

L'importance de la moins-value de dépenses est due au fait que la reconstruction d'une portion de mur, telle que prévue dans le préavis n'a nécessité qu'une remise en état et que le montant lié à la démolition a été moins important que prévu. Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

La Municipalité